

**M. Danson:** Nos programmes d'aide en Ontario comportent déjà de telles dispositions qui limiteront les taux d'intérêt à 8 p. 100; lorsque la taille et les revenus de la famille le justifieront, les taux d'intérêt pourront être réduits jusqu'à 4 p. 100. En outre, les dividendes limités prévus à l'article 15 sur le logement, que je viens d'annoncer, assurent un taux d'intérêt réel de 8 p. 100 aux constructeurs, permettent la mobilité des taux d'intérêt. Tout cela devrait aider les Canadiens à se trouver un logement à loyer raisonnable.

**M. l'Orateur:** Le député de Calgary-Nord pose une dernière question supplémentaire.

**M. Woolliams:** Étant donné que le ministre reconnaît que les mises en chantier ont diminué et que les fonds prévus par le Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison à l'intention des petits salariés sont limités sur l'ordre des bureaux régionaux de la SCHL et que, souvent, ils ne servent qu'à l'achat de nouvelles maisons, comment le ministre peut-il justifier sa décision de ne pas les faire servir à l'achat d'autres maisons déjà construites?

**M. Danson:** Le député a déjà parlé de l'inflation et des contraintes qu'elle nous impose. C'est pourquoi j'ai jugé beaucoup plus important d'affecter les fonds du Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison à de nouvelles habitations afin d'en accroître le nombre. Je comprends que les acheteurs de maisons existantes sont ainsi privés d'aide, mais je dois surtout m'occuper d'accroître la construction domiciliaire au Canada, et c'est ce que j'essaie de faire.

**Des voix:** Bravo!

#### LES NÉGOCIATIONS AVEC LES INDIENS AU SUJET DES PROGRAMMES DE LOGEMENT

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, je pose aussi ma question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné que les conditions de logement des Indiens du Canada sont déplorables et qu'un groupe d'Indiens a dû venir manifester à Ottawa à ce sujet, le ministre, ou l'un de ses fonctionnaires, a-t-il communiqué avec l'un quelconque des dirigeants des manifestants et a-t-il pris des mesures pour leur offrir une aide financière?

**L'hon. Barnett J. Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** Nous traitons de façon régulière et dans le meilleur esprit de coopération avec les associations d'indigènes. Bien entendu, mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'entretient et collabore étroitement avec ceux qui sont venus à Ottawa. Nos programmes de logement pour les Indiens sont certes la preuve que le problème nous préoccupe beaucoup. Le ministre et moi-même avons discuté des façons de le résoudre et d'améliorer la situation.

\* \* \*

#### L'AGRICULTURE

##### LE LAIT—LA SUPPRESSION DE LA SUBVENTION—LES PROTESTATIONS DE CERTAINES PROVINCES

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné que certaines provinces ont trouvé à redire à la décision du gouvernement fédéral d'éliminer graduellement la subven-

#### Questions orales

tion actuelle de 5c. par pinte de lait, le ministre voudrait-il dire à la Chambre si le gouvernement est revenu sur sa décision et s'il va continuer à payer cette subvention?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, le ministère de l'Agriculture a été chargé d'administrer cette subvention de 5c. la pinte de lait vendue au consommateur. Le gouvernement a pris cette décision plus tôt cette année au cours du mois d'août.

**M. Broadbent:** Après les élections.

**M. Whelan:** Nous avons fait ce que les premiers ministres provinciaux nous avaient demandé de faire. Certaines provinces nous ont demandé d'éliminer la subvention graduellement sur une plus longue période de temps.

● (1420)

Les faits prouvent que bien des groupes de producteurs laitiers et de transformateurs de produits laitiers, s'étaient prononcés contre cette forme d'aide. La plupart d'entre eux étaient d'avis qu'il faudrait la donner sous forme d'aide sociale directe. Quelle sera la suite, monsieur l'Orateur, je n'en sais rien. Cette aide va-t-elle désormais revêtir la forme d'aide sociale, je l'ignore, mais je signale que lorsque le gouvernement a inauguré la subvention du lait au consommateur, nous n'avions pas encore indexé les pensions de la vieillesse, ni majoré les pensions des anciens combattants et les autres prestations que touchent les personnes à revenu fixe. Ces gens se trouvent maintenant dans une situation différente de celle dans laquelle ils se trouvaient au moment où le programme de subvention du lait au consommateur est entré en vigueur.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre précise son propos, car je voudrais être certain de l'avoir bien compris. Donc, d'après lui les gouvernements provinciaux lui auraient demandé de réduire graduellement la subvention. Veut-il dire qu'ils ont accepté l'idée d'annuler complètement la subvention ou que le gouvernement fédéral a signifié aux gouvernements provinciaux qu'ils allaient perdre la subvention et, en réponse, ces derniers lui auraient signalé qu'ils préfèrent la réduction graduelle de la subvention? Je voudrais que le ministre nous précise ce point et qu'il explique ensuite comment le gouvernement fédéral compte remplacer le revenu qui était versé aux provinces pour ce produit alimentaire nécessaire; c'est-à-dire, si le gouvernement fédéral doit abandonner la subvention de 5 c. qui faisait partie du programme et dont le besoin se fait encore gravement sentir.

**M. Whelan:** J'essaierai de me rappeler tout ce que le député a dit, monsieur l'Orateur. Je veux bien préciser que certains s'imaginent qu'à cause de la subvention de cinq cents la pinte à la consommation, le prix du lait n'a pas augmenté l'an dernier. Je tiens à faire remarquer que certains services publics et autres régissant l'industrie laitière, dont les coûts ont jusqu'à quintuplé ou sextuplé, n'ont eu qu'à prouver cette augmentation pour hausser leurs prix. Cela vaut pour le secteur secondaire comme pour le secteur primaire.